Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260423-DELIB2026_050-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LANCIEUX
Côtes d'Armor

Date de convocation	Nombre de conseillers
09/04/2026	En exercice : 19
Date d'affichage convocation	Présents : 15
09/04/2026	Procurations : 4
	Votants : 19

VOTE
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-troisième jour du mois d'Avril, à dix-neuf heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Mme Marianne DAIGNAN, Maire.
Présents : Marianne DAIGNAN, Anne-Sophie CHALMEL, Aude BOURGET, Jean-Yves HERVÉ, Michel-Eric EHRLICH, Pierrick BEAULIEU, Camille PELLEAU, Monique FREBOURG PELOU, Marc WARENGHEM, Julie FONTAINE, Guy PATRICK, Laurent TIERCEAU, Camille PELLEAU, Patrick DALENNES, Laura LECOLLINET, Patrick BRIAND.
Représentés : Denis PIERRE donne procuration à Laurent TIERCEAU, Françoise CHAPLET donne procuration à Anne-Sophie CHALMEL, Jean-Yves CHAUFOUR donne procuration à Marianne DAIGNAN, Florence LEGENDRE donne procuration à Aude BOURGET.
Secrétaire :. Camille PELLEAU

Délibération n° 2026-050

Programme Fonds Verts SDE- rénovation 10 foyers éclairage public

Dans le cadre du programme Fonds Vert, le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) des Côtes d'Armor propose un projet de rénovation de l'éclairage public sur 10 foyers poteaux bétons de plus de 30 ans sur la commune pour un montant estimatif de 9 500.00 € TTC.
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 4 251.55 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8% en totalité à la charge de la collectivité. Ce montant est transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APROUVE Le projet d'éclairage public de la rénovation de 10 foyers poteaux bétons de plus de 30 ans « sur notre commune de Lancieux » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 4 251.55€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

DONNE tous les pouvoirs à Madame Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Camille PELLEAU, secrétaire

Marianne DAIGNAN, Maire

Mairie de LANCIEUX 22770 (Côtes-d'Armor) R.F.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260423-DELIB2026_050-DE



Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie le 04/05/2026
et de la transmission au représentant de l'Etat le 04/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.